



Republique Française

## MAIRIE de BAYONVILLE-SUR-MAD

### COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, les vingt-quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de BAYONVILLE SUR MAD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame **Marie-Line ROCH**, Maire.

#### Nombre de membres :

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

**DATE DE CONVOCATION :** 17 avril 2026

**PRESENTS :** MM. ADAM. BELGRINE. BURGER. CHANTRAINE.  
MARQUET. TRAVERSA. Mmes DIEUDONNE. MANNS. PANSIOT.

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme Eva PETITNICOLAS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme. DIEUDONNE

### **2026-024. OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS ET INDIRECTS (CCDID)**

Le conseil propose les personnes suivantes :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1 M	FICHER	EMILE	09/05/1954	CHATEAU DE REMONVAUX	TF
2 MME	OSTERTAG	ODILE	10/05/1966	10 RUE DU MOULIN	TF
3 M	ADAM	LUC	05/06/1957	13 RUE DE MEVILLE	TF
4 MME	PETITNICOLAS	EVA	20/06/1969	24 RUE DE MEVILLE	TF
5 MME	BIGEL	NATHALIE	22/10/1966	6 RUE DE BIARD	TF
6 M	TRAVERSA	JOSSELIN	09/10/1987	13 RUE DE BIARD	TF
7 M	BELGRINE	JULIEN	04/02/1982	17 RUE DE BIARD	TF
8 MME	MANGEL	VIVIANE	20/02/1957	23 RUE MONCEL	TF
9 MME	MANNS	CATHERINE	30/06/1970	CHATEAU DE REMONVAUX	TF
10 M	CHANTRAINE	PATRICK	03/09/1968	32 RUE DE MEVILLE	TF
11 MME	PANSIOT	LORELEI	11/10/1994	7 MOULIN D'ECORCE	TF
12 MME	DIEUDONNE	FELICIA	27/11/1993	27 RUE DE BIARD	TF
13 M	BURGER	JEAN-PIERRE	27/09/1953	33 RUE DE MEVILLE	TF
14 M	MARQUET	JIMMY	16/02/1991	41 Bis RUE DE BIARD	TF
15 M	MAUJEAN	MAURICE	03/09/1941	9 RUE MONCEL	TF
16 M	BIRRIETTERI	MARTIN	10/11/1952	36 Bis RUE DE MEVILLE	TF
17 M	SACCOLETTO	GILLES	07/02/1961	5 RUE DES ROCHES	TF
18 M	VICO	LIONEL	20/09/1964	33 RUE DE BIARD	TF
19 M	FERON	CLEMENT	10/11/1988	30 RUE DE MEVILLE	TF
20 MME	WEISSE	MARIE-CHRISTINE	01/08/1963	34 RUE DE MEVILLE	TF
21 M	DIDIERJEAN	BENJAMIN	22/08/1986	4 MOULIN D'ECORCE	TF
22 M	SACCOLETTO	JEAN-PIERRE	02/12/1957	6 RUE MONCEL	TF
23 M	LEMOINE	HUBERT	21/11/1941	41 RUE DE MEVILLE	TF
24 M	HEMMER	GEOFFREY	30/06/1985	5 RUE DE BIARD	TF

  

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	Mme ROCH	MARIE-LINE	mairie-bayonville@wanadoo.fr	03 83 81 82 27 06 37 96 66 80



## **2026-025. OBJET : DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale,  
à donner à Madame le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- 6. De passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre.
- 8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- prend acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

## **2026-026. OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES D'ASSURANCE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Mad et Moselle, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurance régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des contrats suivants :

- Assurance responsabilité civile
- Assurance protection fonctionnelle
- Assurance protection juridique
- Assurance flotte automobile
- Assurance dommages aux biens et risques annexes

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes Mad et Moselle.

Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;
2. **DECIDE** l'adhésion de la Commune de Bayonville-sur-Mad a ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;
3. **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Représentant Légal du Coordinateur ;
4. **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance ;

**2026-027. OBJET : TAUX DES TAXES 2026**

Le Conseil Municipal vote le taux des taxes pour 2026 : à 2%

FONCIER BATI	38.55 %	122 319 €
FONCIER NON BATI	32.11 %	5 105 €
TAXE HABITATION	11.37 %	1 194 €
TOTAL		128 618 €

Vote : pour : 10 , contre: 0 , abstention : 0 .

**2026-028. OBJET : CFU 2025 (Compte Administratif compta M57)**

***Madame Marie-Line ROCH Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.***

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick CHANTRAINE premier adjoint, déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2025 n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ; en conséquence, il vote à l'unanimité le compte administratif 2025 ( 8 pour, 0 contre, 1 abstention).

**Madame Marie-Line ROCH Maire ne prend pas part au vote.**

**2026-029. OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2024, considérant que les opérations sont régulières,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
- un excédent d'exploitation de : **11 845.73 € (2025)**  
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025</b>		
Pour mémoire, prévisions budgétaires:		
Résultat de l'exercice:		<b>65 727.31 €</b>
Résultat antérieur reporté:		<b>115 837.06 €</b>
<b>Résultat à affecter: (hors RAR)</b>		<b>214 253.86 €</b>
Exécution du virement à la section d'investissement:		<b>-6 718.52 €</b>
Restes à réaliser		<b>0,00 €</b>
Affectation complémentaire en réserve:		
Affectation en réserve R 1068:		<b>+6718.52 €</b>
<b>Report en fonctionnement R002</b>		<b>207 535.34 €</b>

Vote : pour : 8 , contre: 0 , abstention : 1 .

**2026-030. OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026, compta M 57**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2026

Section de fonctionnement : recettes = dépenses      **412 108.34 €**  
Section d'investissement : recettes = dépenses      **284 318.52 €**

Vote : pour : 9 , contre: 0 , abstention : 1 .

**Acte rendu exécutoire**

- ✓ après dépôt en Sous-Préfecture : le 27 avril 2026
- ✓ affiché ou notifié: le 27 avril 2026

le Maire,  
Marie-Line ROCH



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Marie-Line ROCH

